



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Captan 80 WG

Date de révision 21-oct.-2025

Version 4.01 Remplace la version : 29-sept.-2025

Codes produit

FNG56785-32/1

Date d'impression 21-oct.-2025

MCW-3002

9201600

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Captan 80 WG

Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange

Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

Fongicide; Utilisation professionnelle

Utilisations déconseillées

Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

ADAMA Northern Europe B.V

P.O. Box 355

3830 AK Leusden, The Netherlands

Tel: (+31) (0) 33 2056800

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail

msds.ane@adama.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

Communiquer avec le centre antipoison de la région pour obtenir de l'aide.

BE : +32 70 245 245

NL : +31 30 274 88 88 - Ce service n'est accessible que par les agents de santé professionnels.

DE : +49 30 19240

Numéro d'appel d'urgence général : 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 2 - (H330)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Cancérogénicité	Catégorie 2 - (H351)
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2 - (H361f)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 1 - (H372)

Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1 - (H400)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 1 - (H410)

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Contient Captan, disodium maleate

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H330 - Mortel par inhalation
H351 - Susceptible de provoquer le cancer
H361f - Susceptible de nuire à la fertilité
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P263 - Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P284 - Porter un équipement de protection respiratoire
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon
P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin
P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin
P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin
P391 - Recueillir le produit répandu
P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

Phrases supplémentaires pour PPP

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage
SPa1 - Pour éviter le développement de résistance, alterner l'emploi de ce produit avec d'autres ayant un mode d'action différent. Le code FRAC pour le mode d'action de la substance active de ce produit est M04
SPe2-Afin de protéger les organismes aquatiques, le produit ne peut pas être utilisé sur les

parcelles sensibles à l'érosion. Pour la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale, cela vaut pour les parcelles classées comme "sterk erosiegevoelig". Pour la Région wallonne, cela correspond aux parcelles identifiées avec le code R. Le produit peut néanmoins être utilisé sur ces parcelles à condition que des mesures de lutte contre l'érosion des sols tels que fixées dans les législations régionales soient mises en oeuvre. SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux points d'eau (voir mesures anti-dérive).

SPo - Ne pas pénétrer dans des cultures/ surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec.

SPe8 - Dangereux pour les abeilles et les autres insectes pollinisateurs. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison de la culture (sauf pour les cultures dans lesquelles l'usage est autorisé aux stades de floraison BBCH 60-69). Ne pas utiliser en zone de butinage. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes.

2.3. Autres dangers

PBT & vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Aucun(e) connu(e).

Polluants organiques persistants

Sans objet.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'index	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Numéro d'enregistrement REACH
Captan	133-06-2	205-087-0	613-044-00-6	75-85	Carc. 2 (H351) Repr. 2 (H361f) Acute Tox. 2 (H330) STOT RE 1 (H372) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	Skin Sens. 1A; H317: C _≥ 0,001 %	inhalation: ATE=0.22 mg/L (dusts or mists) M=10 M=10	Aucune donnée disponible
Alkyl naphthalenesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt	68425-94-5	-		2-4	Eye Irrit. 2 (H319)			Aucune donnée disponible
Benzenesulfonic acid, hydroxy-, polymer with	102980-04-1	-		1-4	Eye Irrit. 2 (H319)			Aucune donnée

formaldehyde, phenol and urea, sodium salt					Aquatic Chronic 3 (H412)			disponible
disodium maleate	371-47-1	206-738-1		<1	Acute Tox. 4 (H302) Skin Sens. 1B (H317) STOT SE 3 (H335)			Aucune donnée disponible
Quartz (SiO ₂)	14808-60-7	238-878-4		<0.1	Aucune donnée disponible			Aucune donnée disponible
phenol	108-95-2	203-632-7	604-001-00-2	<0.1	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Muta. 2 (H341) STOT RE 2 (H373) Aquatic Chronic 2 (H411)	Eye Irrit. 2 :: 1%<=C<3% Skin Corr. 1B :: C>=3% Skin Irrit. 2 :: 1%<=C<3%		01-211947132 9-32 01-211947132 9-31

Les estimations de la toxicité aiguë (ATEs) conformément à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n.o 1272/2008 sont indiquées dans ce tableau, si elles sont disponibles.

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Personnel de premiers secours : Attention à votre propre protection.
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Consulter un médecin si nécessaire.
Ingestion	Rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Aucun(e) connu(e).
------------------	--------------------

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Aucune information disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer les chaussures et vêtements contaminés. Mettre en place une ventilation adaptée.

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Garder sous clef. Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Belgique
Captan 133-06-2		TWA: 5 mg/m ³
Talc 14807-96-6		TWA: 2 mg/m ³
Quartz (SiO ₂) 14808-60-7	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³
phenol 108-95-2	TWA: 2 ppm TWA: 8 mg/m ³ STEL: 4 ppm STEL: 16 mg/m ³ *	TWA: 2 ppm TWA: 8 mg/m ³ STEL 4 ppm STEL 16 mg/m ³ H*

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité étanches.

Protection des mains

Gants appropriés certifiés EN 374 résistant aux produits chimiques, même en cas de contact direct prolongé (recommandations : indice de protection 6 soit > 480 min : temps

de perméabilité (perméation), selon la norme EN 374) : ex. : gants en caoutchouc nitrile (0,4 mm), gants en caoutchouc chloroprène (0,5 mm), gants en caoutchouc butyle (0,7 mm).

Protection de la peau et du corps	Utiliser des vêtements de protection appropriés et un équipement si nécessaire, tel que des lunettes de sécurité certifiées EN 166, des gants certifiés EN 374, des bottes de protection certifiées EN 13832 et/ou une combinaison de travail tissée en polyester 65% / coton 35% avec traitement déperlant.
Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Remarques générales en matière d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Aspect			
État physique	: Solide		
Couleur	: beige		
Odeur	: Aromatique		
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible		
pH	: 8,9 - 9,9	CIPAC MT 75.3	solution (1%)
Point de fusion / point de congélation °C	: Aucune donnée disponible		
Point / intervalle d'ébullition °C	: Aucune donnée disponible		
Point d'éclair °C	: Aucune donnée disponible		Sans objet
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible		
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable	EEC A.10	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible		
Pression de vapeur kPa	: Aucune donnée disponible		
Densité de vapeur	: Aucune donnée disponible		
Densité relative	: Aucune donnée disponible		
Solubilité(s) mg/l	: Aucune donnée disponible		
Coefficient de partage Log Pow	:		Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques
Température d'auto-inflammabilité °C	: 382 C	EEC A.16	
Température de décomposition °C	: Aucune donnée disponible		
Viscosité cinématique mm ² /s 40 °C	: Sans objet		
Tension superficielle	: Aucune donnée disponible		
Granulométrie	: 125 and 500 um	CIPAC MT170	

9.2. Autres informations

Masse volumique apparente g/ml : 0.62 CIPAC MT 186

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives : N'est pas un explosif
Propriétés comburantes : Not oxidizing

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité : Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques : Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques : Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses : Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles : Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

	<u>Valeurs</u>	<u>Espèce</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
DL50 par voie orale mg/kg	: > 2000	Rat	OCDE 401	
DL50, voie cutanée mg/kg	: > 5000	Rat	OPPTS 870.1200	
CL50 par inhalation mg/l	: Aucune donnée disponible			Sans objet; granules
Corrosion/irritation cutanée	: Non irritant pour la peau	Lapin	OCDE 404	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Irritant pour les yeux	Lapin	OCDE 405	

Sensibilisation : Sensibilisant cutané Cobaye OCDE 406

Toxicité chronique

Mutagénicité sur les cellules germinales

Nom chimique

Captan : Non classé

Cancérogénicité

Nom chimique

Captan : H351 - Susceptible de provoquer le cancer

Toxicité pour la reproduction

Nom chimique

Captan : H361f - Susceptible de nuire à la fertilité

STOT - exposition unique

Nom chimique

Captan : Non classé

STOT - exposition répétée

Nom chimique

Captan : H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Danger par aspiration

Nom chimique

Captan : Non classé

STOT - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

<u>Toxicité aiguë</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Espèce</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Poisson CL50, 96 heures mg/l	: 0.17	Oncorhynchus mykiss	OCDE 203	
Crustacés CE50, 48 heures mg/l	: 4.30	Daphnia magna	OCDE 202	
Algues CE50, 72 heures mg/l	: 4.07	Scenedesmus subspicatus	OCDE 201	
Autres végétaux CE50 mg/l	: Aucune donnée disponible			
<u>Toxicité aquatique chronique</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Espèce</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Poisson NOEC mg/l	: 0.24	Rainbow trout		
Crustacés NOEC mg/l	: 0.675	Daphnia magna		
Algues NOEC mg/l	: Aucune donnée disponible			

Autres végétaux NOEC mg/l : Aucune donnée disponible

Toxicité terrestre

Oiseaux DL50 par voie orale mg/kg

Nom chimique

Captan : >2000 Canard colvert

Abeilles DL50 par voie orale µg/bee

Nom chimique

Captan : >100

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotique

Eau DT50 jours

Nom chimique

Captan : <1 251 °C

Terrestre DT50 jours

Nom chimique

Captan : 0.5 - 5.7 aerobic 251 °C

Biodégradation

Nom chimique

Captan : N'est pas facilement biodégradable OCDE 301 B

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage

(n-octanol/eau) Log Pow

Nom chimique

	<u>Valeurs</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Captan	: 2.57		pH 7; 25 °C

Facteur de bioconcentration (BCF)

Nom chimique

Captan : 113 - 250

12.4. Mobilité dans le sol

Adsorption/désorption

Nom chimique

	<u>Valeurs</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Captan	: 29 - 198		KOC

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

The components in this formulation do not meet the criteria for classification as PBT or vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés	Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale.
Autres informations	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1 Numéro ONU	UN2588
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Pesticide, solide, toxique, n.s.a. (Captan)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	6.1
14.4 Groupe d'emballage	II
Description	UN2588, PESTICIDE, SOLIDE, TOXIQUE, N.S.A. (Captan), 6.1, II, (D/E), Dangereux pour l'environnement
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	61, 274, 648
Code de classification	T7
Code de restriction en tunnel	(D/E)

RID

14.1 Numéro ONU	UN2588
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Pesticide, solide, toxique, n.s.a. (Captan)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	6.1
14.4 Groupe d'emballage	II
Description	UN2588, PESTICIDE, SOLIDE, TOXIQUE, N.S.A. (Captan), 6.1, II, Dangereux pour l'environnement
Danger pour l'environnement	Oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	61, 274, 648
Code de classification	T7

IMDG

14.1 Numéro ONU	UN2588
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Pesticide, solide, toxique, n.s.a. (Captan)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	6.1
14.4 Groupe d'emballage	II
Description	UN2588, Pesticide, solide, toxique, n.s.a. (Captan), 6.1, II, Polluant marin
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
14.5 Polluant marin	Sans objet
Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	61, 274
N° d'urgence	F-A, S-A
IMDG Stowage and segregation	Category A SW2 Aucune information disponible
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

IATA

14.1 Numéro ONU	UN2588
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Pesticide, solide, toxique, n.s.a. (Captan)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	6.1
14.4 Groupe d'emballage	II
Description	UN2588, Pesticide, solide, toxique, n.s.a. (Captan), 6.1, II
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	A3, A5
Code ERG	6L

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Non commercial/désignation	Numéro(s) d'enregistrement	Date
Sans objet BL National Regulations	Sans objet La recevabilité de ce produit a été testée selon « l'arrêté royal relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides à usage agricole ». Le produit est agréé	Sans objet

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

Sans objet

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique	Une évaluation des risques a été mise en oeuvre selon la directive (CE) n° 91/414 ou le règlement (CE) n° 1107/2009
---	---

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H331 - Toxique par inhalation
H351 - Susceptible de provoquer le cancer par inhalation
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Section 8: EXPOSURE CONTROLS/PERSONAL PROTECTION

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

Date de révision 21-oct.-2025

Motif de la révision Section 2

Abréviations et acronymes

ADR - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road
ADN - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
CAS Number - Chemical Abstracts Service number
EC Number - EINECS and ELINCS Number
EINECS - European Inventory of Existing Commercial Substances
ELINCS - European List of notified Chemical Substances
IATA - International Air Transport Association
ICAO-TI - Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air
IMDG - International Maritime Dangerous Goods
LC50 - Lethal Concentration to 50 % of a test population
LD50 - Lethal Dose to 50% of a test population (Median Lethal Dose)
OECD - Organization for Economic Co-operation and Development
PBT - Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
RID - Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail
STOT - Specific Target Organ Toxicity
vPvB - Very Persistent and Very Bioaccumulative

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité